

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 22 (1931)
Heft: 15

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union de Centrales Suisses d'Electricité

Ordre du jour de la 49^e assemblée générale ordinaire de l'UCS

samedi 5 septembre 1931, à 15 h
à Berne, Aula de l'Université

Discours de bienvenue.

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Approbation du procès-verbal de la 48^e assemblée générale du 13 juin 1930 à Genève ¹⁾
- 3^o Approbation du rapport du comité sur l'année 1930 ²⁾.
- 4^o Compte de l'UCS pour l'exercice 1930 ²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5^o Approbation du rapport de la Section des achats sur l'année 1930 ²⁾.
- 6^o Compte de la Section des achats pour l'exercice 1930 ²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 7^o Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1932, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
- 8^o Budget de l'UCS pour 1932; proposition du comité.
- 9^o Budget de la Section des achats pour 1932 ²⁾; proposition du comité.
- 10^o Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1930 ²⁾ et compte 1930, approuvés par la commission d'administration.
- 11^o Budget du Secrétariat général pour 1932 ²⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 12^o Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1930 et budget pour l'année 1931 ²⁾.
- 13^o Nominations statutaires:
 - a) de 3 membres du comité,
 - b) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 14^o Choix du lieu de la prochaine assemblée ordinaire.
- 15^o Divers: Propositions des membres.
- 16^o Conférence de M. J. Stehelin, ingénieur, Bâle, sur „Der Grosskondensator zu Phasenschiebungszwecken und seine Anwendung in Hochspannungsnetzen“, avec projections.
- 17^o Remise des diplômes aux employés ayant 25 ans de service dans la même entreprise.

Pour le comité de l'UCS, ...

Le président:
(sig.) R. A. Schmidt.

Le secrétaire général:
(sig.) F. Largiadèr.

¹⁾ Voir Bulletin 1930, No. 15.

²⁾ Voir Bulletin 1931, No. 15.

Union de Centrales Suisses d'Electricité (UCS).

Rapport présenté par le comité à l'assemblée générale sur l'exercice 1930.

Union de Centrales Suisses d'Electricité.

R a p p o r t
sur l'exercice 1930 présenté par le
comité à l'assemblée générale.

En 1930 le comité était composé comme suit: MM. *Ringwald*-Lucerne, président; *Andreoni*-Lugano, *Bertschinger*-Zurich, *Geiser*-Schaffhouse, *Keller*-Berne, *de Montmollin*-Lausanne, *Nicole*-Lausanne, *Niesz*-Baden et *Trüb*-Zurich; secrétaire général: *F. Largiadèr*; secrétaire: *O. Ganguillet*.

L'assemblée générale de 1930 a eu lieu à Genève le 13 juin; le procès-verbal a paru au Bulletin 1930, No. 15, page 524 et suivantes.

1930 a enregistré un développement moins réjouissant que les années précédentes. La puissance disponible des centrales a bien augmenté quelque peu par suite de la mise en service des installations de Champsec, de Sembrancher et en particulier de la Handeck; mais la vente d'énergie ne s'est pas accrue dans la même proportion. C'est que les industriels possédant des installations propres n'ont eu besoin d'énergie d'appoint qu'en quantités très modestes, parce que les pluies ont été abondantes pendant presque tout l'été. Une autre cause de cette disproportion est la crise économique, en raison de laquelle l'industrie a consommé en général moins d'énergie que l'année précédente. Finalement quelques livraisons d'énergie à l'intérieur du pays — et tout spécialement l'exportation — ont dû être considérablement restreintes au début de l'année en raison des faibles provisions d'énergie qui restaient encore dans les différents bassins d'accumulation. Heureusement que, d'autre part, la vente d'énergie pour les usages généraux, en particulier pour les usages domestiques, a continué de progresser normalement, de sorte que malgré tout le total de l'énergie électrique consommée en Suisse en 1930 est en avance de 7 % sur l'année précédente.

Le rapport entre l'énergie utilisée et l'énergie disponible dans les usines au fil de l'eau a été, comme l'année passée, d'environ 82 %. Les pluies abondantes qui sont tombées pendant l'été et l'automne ont permis de remplir complètement les bassins d'accumulation jusqu'en octobre. Le lac de la Grimsel ayant déjà pu être amené à un niveau assez élevé, une provision d'énergie de plus de 400 millions de kWh était emmagasinée au début de l'hiver, ce qui fait environ 100 millions de plus qu'à la même époque de l'année précédente. Cette énergie aurait permis de supporter quelques mois de sécheresse, et cela d'autant plus facilement qu'à

Ryburg-Schwörstadt un premier groupe de 24 000 kW a été mis en service fin 1930. Si l'on se rappelle qu'on nous avait prêté que nous serions à court d'énergie pendant l'hiver 1930/31, on voit combien toutes les prévisions sur la consommation future d'énergie sont aléatoires. Nous ne doutons pas qu'à l'avenir une quantité notablement plus grande d'énergie pourra être consommée utilement; mais il est également certain que l'application générale de l'électricité à la cuisson et au chauffage de l'eau ne peut se répandre que successivement et que bien des années seront nécessaires pour y parvenir. Les centrales ont d'ailleurs fait leur possible pour développer la consommation d'énergie dans les ménages: par des expositions itinérantes, des démonstrations publiques de cuisine, par la distribution d'imprimés, par des organisations de propagande, des visites personnelles auprès des consommateurs et, à quelques endroits spécialement, par des subventions aux nouvelles installations de fourneaux-potagers et de chauffe-eau à accumulation. On peut estimer, comme l'année précédente, à environ 15 000 le nombre de fourneaux-potagers électriques et à 16 000 le nombre de chauffe-eau électriques nouvellement raccordés en 1930. Les réductions plus ou moins fortes que l'on introduit peu à peu surtout sur les prix de vente de l'énergie électrique contribuent naturellement à augmenter la consommation.

Assemblées et Congrès.

Lors de l'assemblée générale à Genève, les membres de l'UCS ont eu l'occasion d'entendre une très intéressante conférence de M. Meyfahrt, avec projections lumineuses, sur la soudure électrique dans la construction moderne des machines électriques et ont pu suivre le lendemain une démonstration pratique de soudure électrique aux Ateliers de Sécheron. La conférence a été publiée au Bulletin 1930, No. 16.

En octobre, l'«*Elektrowirtschaft*» a tenu à Berne une assemblée de discussion semblable à celle de l'année précédente, sous la présidence de M. Ringwald, président de l'UCS. L'affluence a été nombreuse. L'assemblée débuta par la présentation du film «*Das Hohelied der Kraft*». M. Heinzelmann-Berne parla de l'activité propagandiste des Forces Motrices Bernoises, M. Guanter-Zurich de la réclame lumineuse, M. Mercanton-Territet de l'organisation et de l'activité de l'Office d'Eclairage, M. Hofstetter-Bâle de l'éclairage moderne des locaux d'habitation, M. Müller-Berlin de la collaboration entre l'industrie électrique et les centrales d'électricité, M. Trüb-Zurich de quelques colonies d'habitation électrifiées à Zurich, et finalement M. Dietler-Schwanden de la propagande faite

par la concurrence. Des extraits des conférences et des discussions ont été publiés entre temps au Bulletin 1931, Nos. 3, 4 et 5.

Parmi les congrès internationaux, il faut citer celui de l'«Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique» à Bruxelles en septembre 1930, auquel environ 20 représentants de Suisse ont assisté. Le Bulletin 1930, No. 24, contient un rapport sur les questions qui y ont été discutées. MM. Burri-Zurich, Niesz-Baden, Dutoit-Olten, Ganguillet-Zurich et Wyssling-Wädenswil avaient présenté des rapports auxquels il a été témoigné un grand intérêt.

La «Commission Electrotechnique Internationale» a tenu son assemblée plénière à Copenhague, Stockholm et Oslo du 27 juin au 9 juillet. Nous renvoyons à ce sujet au rapport du Comité Electrotechnique Suisse publié au présent Bulletin, page 373 et suivantes.

Législation fédérale.

Au courant de l'année 1930, la législation fédérale et la surveillance générale en matière d'électricité ont subi deux innovations importantes. La nouvelle loi sur l'expropriation a été mise au point par les chambres et, comme le droit de referendum n'a pas été utilisé pendant le délai légal, elle peut être considérée aujourd'hui comme définitivement acceptée. Dans un article paru au Bulletin 1930, No. 17, M. Hess, secrétaire de la Commission fédérale pour les installations électriques, discute les dispositions de cette loi susceptibles d'intéresser les centrales d'électricité. Elles apportent malheureusement aux centrales plus de difficultés que d'avantages, des complications et des frais plus élevés lors de l'établissement de nouvelles lignes. De ces frais, les expropriés ne retireront aucun avantage.

La seconde innovation est la création de l'*Office fédéral de l'économie électrique*, qui a été rattaché, ainsi que le Service fédéral des Eaux, au Département des Postes et Chemins de fer. Le choix des personnes appelées à la direction de cet office fait espérer qu'il jouera un rôle favorable au développement de l'économie électrique suisse. Lors de la création de cet office, le Conseil Fédéral a déclaré à nouveau qu'il n'avait pas l'intention de proposer des modifications aux lois de 1902 sur les installations électriques et de 1916 sur les forces hydrauliques.

Depuis cette réorganisation, dont il a été parlé avec plus de détails dans le Bulletin ASE 1930, No. 24, pages 815/17, la commission pour les installations électriques, la commission pour l'exportation de l'énergie électrique et la commission des eaux relèvent du Département fédéral des Postes et Chemins de fer.

Commissions de l'UCS¹⁾.

La commission des tarifs (président: M. Bertschinger-Zurich) a eu, après une assez longue inter-

ruption, deux séances pendant l'année écoulée, dans lesquelles elle a étudié et légèrement remanié le règlement normal pour la vente d'énergie électrique, rédigé par une sous-commission spéciale. Ce règlement a été ratifié par le comité de l'UCS, traduit en français et envoyé à tous les membres de l'UCS. Il sera sans doute appelé à rendre des services appréciables aux centrales et contribuera certainement à faire adopter peu à peu partout les principes qu'il met en évidence.

La commission des tarifs a en outre décidé de répéter l'enquête sur les tarifs faite en 1926, pour autant qu'elle concerne les petits abonnés, et d'en publier les résultats²⁾. La commission a l'intention de procéder plus tard à d'autres études sur les tarifs. La question de savoir si une modification des tarifs suisses ou seulement une modification des formes de tarifs est désirable ou non est, pour des raisons plausibles, encore très discutée.

La commission pour la loi sur l'expropriation (président M. Nicole-Lausanne) et la commission pour les questions de personnel (président M. Ringwald-Lucerne) ne se sont pas réunies en 1930.

La commission d'assurance (président M. Dubochet-Territet) a reçu du secrétariat un rapport détaillé sur les primes payées par les centrales pour l'assurance contre l'incendie. Nous aurons à parler l'année prochaine des délibérations de la commission à ce sujet.

La commission pour l'étude des accidents dûs aux courants forts (président M. Ringwald-Lucerne). Des travaux de recherche ont été entrepris à l'institut de physiologie de l'Université de Zurich sous la direction du professeur Cloetta. Pour débiter les questions suivantes seront étudiées:

- a) Quels sont les moyens qui entrent en considération pour exciter le cœur arrêté ou papillonnant seulement?
- b) De quelle manière des médicaments appropriés doivent-ils être le plus judicieusement appliqués?
- c) Peut-on provoquer par extension du muscle cardiaque de nouvelles contractions et, si oui, quels sont les moyens propres à cette opération?
- d) Peut-on, par excitation électrique de parties bien déterminées du cœur ou de son contenu, déclencher des mouvements qui mènent à des battements rythmés?
- e) Peut-on rétablir la fonction du cœur par traitements mécaniques, massages, vibrations, etc.?

Au cas où des résultats thérapeutiques valables peuvent être obtenus avec une méthode donnée, il s'agira de créer un appareillage susceptible de remplir ce but, et de rédiger un mode d'emploi clair. En plus des études sur la paralysie de la respiration et sur l'arrêt de la circulation, il s'agira éventuellement de faire de nouvelles recherches sur des lésions possibles du système nerveux central.

¹⁾ La composition des commissions de l'UCS est indiquée à l'annuaire de l'ASE 1930, pages 5 et 6.

²⁾ Depuis, les questionnaires ont été revus et complétés, puis expédiés aux centrales.

Dès que des résultats appréciables auront été obtenus, le Bulletin ASE rapportera sur les travaux en cours.

Exposition suisse d'Hygiène et de Sport (Hyspa). Après avoir décidé d'accorder une subvention de fr. 10 000 pour l'exposition qui aura lieu à Berne en été 1931, le comité de l'UCS a nommé une commission spéciale se composant de MM. Schmidt-Lausanne (président), Baumann-Berne, Bertschinger-Zurich, Burri-Zurich, Keller-Berne et Waeber-Fribourg. Cette commission s'occupa des projets établis par les deux centrales (Service d'électricité de la Ville de Berne et Forces Motrices Bernoises S. A. Berne) qui se sont chargées de l'organisation, et délibéra sur la manière de se procurer les moyens nécessaires. Les demandes de subvention ont été expédiées par le secrétariat. Nous espérons vivement que l'exposition aura le plein succès auquel s'attend le comité de l'UCS et justifiera l'appui financier des centrales.

Le rapport annuel du Secrétariat général (pages 376 et suivantes du présent Bulletin) traite de l'activité des différentes commissions communes de l'ASE et de l'UCS. Nous tenons à remercier ici les membres de ces commissions ainsi que de celles de l'UCS pour tout le temps et la peine qu'ils ont consacrés à ce travail de collaboration.

La Caisse de Pensions de Centrales suisses d'électricité comptait au terme de sa 8^{me} année d'existence (30 juin 1930) 74 entreprises avec 3258 assurés. Le déficit technique s'est abaissé à 22 % de la somme des salaires. Les indemnités et pensions payées depuis la fondation comportent déjà 960 000 fr. Par suite de la baisse générale du taux de l'intérêt, il est à prévoir que la diminution du déficit se ralentira.

Au courant de l'année deux accords ont été conclus avec l'Union suisse des installateurs-électriciens. L'un d'eux concerne l'accommodement de différends qui pourraient surgir entre installateurs et centrales (voir Bulletin 1930, No. 19, page 648) et l'autre la libération des cautions isolées des installateurs concessionnés par la prestation d'une caution générale (voir Bulletin 1930, No. 24, page 823).

Nous sommes toujours prêts à donner suite aux désirs des installateurs, lorsque ces désirs ne risquent pas de porter atteinte à la liberté d'action des centrales.

Les examens de candidats qui désirent obtenir une concession d'installateurs ont eu lieu comme d'habitude à Zurich ou à Berne sous la présidence de notre secrétaire. En 7 séances, 68 candidats ont été examinés. Chez 39 de ces candidats les connaissances étaient insuffisantes pour pouvoir recommander l'octroi d'une concession.

Propagande en faveur des applications de l'électricité auprès du public suisse. Dans sa séance du 28 mars 1930, le comité a décidé d'allouer tout

d'abord pour les années 1930 et 1931 une subvention annuelle de fr. 5000 à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique (Elektrowirtschaft) qui a été fondée par quelques grandes centrales urbaines et a pour but la propagande parmi le grand public. Depuis la destruction du négatif de son film sur l'agriculture, lors de l'incendie du «Cinéma scolaire et populaire suisse» à Berne, l'UCS dispose d'un crédit de fr. 7500 pour établir un nouveau film; il a donc été décidé de céder ce crédit à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique et de lui remettre en plus pour 1931 fr. 2500 en numéraire.

D'autre part l'UCS s'intéresse à la propagande dans le public par sa collaboration à l'«Office d'Eclairagisme». Comme le dit le dernier rapport annuel, des représentants des fabriques de lampes, des centrales et des installateurs sont à la tête de cette institution. Le président en est M. Trüb-Zurich et le gérant M. Guanter-Zurich, ingénieur. Les dépenses sont couvertes par des contributions des fabriques de lampes syndiquées.

Le Comité de l'Office d'Eclairagisme s'est réuni 4 fois en 1930; pour les années 1930 et 1931 il s'est donné comme tâche principale l'amélioration de l'éclairage domestique. Cinq comités locaux ont été fondés en 1930. L'Office a participé à 3 expositions à Bâle, Schaffhouse et St-Gall. De nombreuses conférences, les unes publiques et les autres pour les gens du métier, ont été organisées au cours de l'année. La brochure intitulée «Un meilleur éclairage chez soi» a été distribuée à raison de 440 000 exemplaires. La campagne de l'Office d'Eclairagisme en est naturellement encore à ses débuts mais elle portera sans doute de bons fruits.

Les associations suivantes:

l'Union suisse des installateurs-électriciens à St-Gall,

la «Norske Elektrisitetsverkers Förening» à Oslo, et

la Vereinigung der Elektrizitätswerke E. V. à Berlin,

nous ont fait parvenir une invitation à leur assemblée annuelle.

L'état nominatif de l'UCS a subi en 1930 les modifications suivantes:

Nombre de membres au 1 ^{er} janvier 1930 . . .	354
Sorties en 1930, en partie en suite du rachat par de plus grandes entreprises	7
Nouvelles admissions en 1930	3
Nombre de membres au 31 décembre 1930 . . .	350

Finances. Les comptes de l'année écoulée et le bilan sont publiés ci-dessous.

Avec fr. 92 686.20 de recettes et fr. 97 558.50 de dépenses, les comptes bouclent par un excédent des dépenses de fr. 4872.30.

Le bilan s'élève au 31 décembre 1930 à fr. 299 806.20. Nous proposons de couvrir l'excédent

des dépenses en prélevant une somme égale sur l'excédent des recettes de la section des achats.

Avant de terminer ce rapport, nous tenons encore à remercier tout spécialement M. Ringwald, président de l'UCS depuis 1919, ainsi que M. Nicole, membre du comité également depuis 1919. Ces deux membres se sont retirés fin 1930. Nous nous souviendrons de tout le travail qu'ils ont fourni ainsi que du dévouement avec lequel ils se sont occupés des intérêts de l'UCS et de ses membres

pendant les 11 années qu'ils ont été en fonction: nous proposons à l'assemblée générale de s'associer à ces remerciements.

Zurich, le 13 mars 1931.

Pour le Comité de l'Union de Centrales Suisses d'électricité,

Le Président: (sig.) R. A. Schmidt. Le secrétaire général: (sig.) F. Largiadèr.

UCS

Compte de l'année 1930 et Budget pour l'année 1932.

	Budget 1930 fr.	Compte 1930 fr.	Budget 1932 fr.
<i>Recettes:</i>			
Cotisations des membres	59 500	61 637,50	80 000
Intérêts	11 000	11 048,70	11 500
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux ...	20 000	20 000,—	12 000
Versement de l'O. d. E. (Contrat de l'UCS avec les fabriques de lampes et l'USIE)	—	—	13 500
Excédent des dépenses	—	4 872,30	—
	90 500	97 558,50	117 000
<i>Dépenses:</i>			
Cotisations à d'autres associations	2 430	3 107,50	2 800
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS	61 000	61 000,—	72 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'aménagement des Eaux	6 000	5 000,—	5 000
Subvention à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	—	—	7 500
Impôts (sans les impôts de la Section des achats)	1 000	728,10	1 000
Subvention pour l'impression de la statistique des centrales	3 000	3 000,—	2 000
Subvention à la Fondation suisse «Trieur»	500	500,—	500
Subvention à la Commission de médecins pour l'étude des accidents dûs au courant fort	2 000	137,—	—
Divers et imprévu ¹⁾	14 570	24 085,90	26 200
	90 500	97 558,50	117 000

¹⁾ Y-compris fr. 10000.— pour le fonds du jubilé de l'EPF, fr. 6000.— pour contribution à l'Exposition du logement à Bâle, fr. 3000.— pour les essais de la commission pour les applications thermiques.

Bilan au 31 décembre 1930.

<i>Actif:</i>		fr.	<i>Passif:</i>		fr.
Valeurs		190 702.—	Capital		176 751,15
Débiteurs		11 314,88	Fonds de réserve		80 231,75
Banque, Carnet de dépôt		74 732,35	Créiteurs		42 823,30
Banque, Compte-courant		15 876,60			
Compte de chèques postaux		2 220,24			
Caisse		87,83			
Solde du compte d'exploitation		4 872,30			
		299 806,20			299 806,20

Section des achats de l'UCS.

Rapport sur l'année 1930, présenté à l'assemblée générale de l'Union de Centrales Suisses d'électricité.

Les contributions individuelles des fabriques de lampes syndiquées ayant été remplacées, dans le nouveau contrat, par une contribution globale forfaitaire, nous avons renoncé à faire constater par les fabriques le nombre des lampes vendues aux centrales. D'une enquête que nous avons entreprise auprès des centrales, il ressort que le nombre des

lampes vendues est resté approximativement le même depuis l'année précédente, et que les lampes vendues se répartissent sur les différents types comme suit:

15 W	25 W	40 W	60 W	75—100 W	plus de 100 W
10,5 %	38 %	25 %	14 %	9 %	3,5 %

La part de la contribution des fabriques de lampes dont l'UCS peut disposer librement a encore été portée pour 1930 au compte de la section des achats. Ce montant n'atteint plus même 20 % de la somme qu'il représentait par le passé; par contre la participation de la section des achats aux frais de la station d'essai a été supprimée.

Nos conventions avec les fabricants de conducteurs isolés, de tubes isolants et d'appareils électrothermiques ont été renouvelées sur la même base que précédemment.

Les centrales intéressées aux conventions ont acheté entre le 1^{er} juillet 1929 et le 30 juin 1930 4 718 000 m de conducteurs isolés (dont 52 000 m de câbles sous plomb isolés au caoutchouc) et 738 000 m de tubes isolants; elles ont touché pour ces achats une ristourne de fr. 60 000 environ.

Les centrales intéressées ont acheté pendant la même période pour environ 1,8 million de francs d'appareils électrothermiques.

Les livraisons d'huile pour transformateurs et disjoncteurs ont été effectuées par le même fournisseur aux mêmes conditions que l'année précédente.

Finances. Les comptes annuels et le bilan sont reproduits ci-dessous. Les recettes comportent fr. 50 222.04 et les dépenses fr. 34 566.83. Le bilan se monte à fr. 96 826.69.

Nous proposons de prélever sur l'excédent des recettes fr. 4872.30 pour couvrir le déficit des comptes de l'UCS, fr. 10 000 pour les mettre à disposition de l'UCS en vue de sa participation à l'Hyspa, et de reporter fr. 782.91 à compte nouveau.

Zurich, le 13 mars 1931.

Pour la section des achats de l'UCS,

Le président de l'UCS:

(sig.) R. A. Schmidt.

Le secrétaire:

(sig.) O. Gangillet.

Section des achats de l'UCS Compte de l'année 1930 et Budget pour l'année 1932.

	Budget 1930 fr.	Compte 1930 fr.	Budget 1932 fr.
<i>Recettes:</i>			
Solde de l'année précédente	—	12 490.97	—
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	69 000	20 067.67	18 000
Intérêts	4 000	4 163.40	4 000
Versement de l'O. d. E. (Contrat de l'UCS avec les fabriques de lampes et l'USIE)	—	13 500.—	—
	73 000	50 222.04	22 000
<i>Dépenses:</i>			
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	10 000	10 000.—	7 500
Indemnité à la station d'essai des matériaux	31 500	1 352.20	1 500
Subvention pour buts généraux de l'UCS	20 000	20 000.—	12 000
Impôts	2 700	3 027.90	500
Divers et imprévus	8 800	186.73	500
Excédent des recettes (solde de l'année précédente y-compris)	—	15 655.21	—
	73 000	50 222.04	22 000

Bilan au 31 décembre 1930.

	fr.		fr.
<i>Actif:</i>		<i>Passif:</i>	
Valeurs	78 500.—	Fonds de compensation	55 000.—
Débiteurs	4 434.45	Fonds de réserve	15 000.—
Banque	12 994.—	Avoir de l'UCS	10 871.48
Compte de chèques postaux	266.59	Avoir des Institutions de Contrôle	300.—
Caisse	631.65	Solde du compte d'exploitation	15 655.21
	96 826.69		96 826.69

Propositions du Comité de l'UCS à l'Assemblée générale du 5 septembre 1931 à Berne.

N^o 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 48^e assemblée générale du 13 juin 1930 à Genève (voir Bulletin 1930, n^o 15, page 524) est approuvé.

¹⁾ Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

N^o 3: Rapport de l'UCS.

Le rapport du comité sur l'année 1930 (page 387)¹⁾ est approuvé.

N^o 4: Compte de l'UCS.

a) Le compte de l'Union pour l'année 1930 et le bilan au 31 décembre 1930 (page 390) sont approuvés et décharge est donnée au comité.

b) Le solde passif de fr. 4872.30 est couvert par l'excédent de recettes de la section des achats de l'UCS.

N° 5: *Rapport de la SA.*

Le rapport de la section des achats sur l'année 1930 (page 390) est approuvé.

N° 6: *Compte de la SA.*

a) Le compte de la section des achats pour l'année 1930 et le bilan au 31 décembre 1930 (page 391) sont acceptés et déchargés est donnée au comité.

b) L'excédent de recettes de fr. 15 655.21 est utilisé comme suit:

1° Pour couvrir l'excédent de dépenses du compte de l'UCS	fr.	4 872.30
2° Réserve comme cotisation de l'UCS pour l'Hyspa		10 000.—
3° Report à compte nouveau		782.91

N° 7: *Cotisations 1932.*

Les cotisations des membres pour l'année 1932 sont fixées comme suit:

Membres avec un capital:			
	fr.	fr.	fr.
de moins de 50 000		30	(comme en 1930)
de 50 001 à 250 000		60	» » 1930)
de 250 001 à 1 000 000		175	(jusqu'à maintenant 150)
de 1 000 001 à 5 000 000		420	» » 340)
de 5 000 001 à 10 000 000		750	» » 600)
de plus de 10 000 000	1300	»	» 900)

N° 8: *Budget de l'UCS.*

Le budget de l'UCS pour 1932 (page 390) est approuvé.

N° 9: *Budget de la SA.*

Le budget de la section des achats pour 1932 (page 391) est approuvé.

N° 10: *Rapport et compte du SG.*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1930 (pages 376 et 381), approuvés par la commission d'administration.

N° 11: *Budget du SG.*

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1932 (page 381) approuvé par la commission d'administration.

N° 12: *CSE.*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du Comité Suisse de l'Éclairage (CSE) pour l'année 1930 et du budget pour 1931 (pages 381/2).

N° 13: *Nominations.*

a) Nomination de trois membres du comité: conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1931 pour MM.

H. Geiser, Schaffhouse;
P. Keller, Berne;
W. Trüb, Zurich.

MM. Keller et Trüb acceptent une réélection éventuelle, tandis que M. Geiser demande à être libéré au 31 décembre 1931.

Le comité propose de réélire MM. Keller et Trüb; quant au remplacement de M. Geiser, il présentera des propositions à l'assemblée générale.

b) Nomination de deux vérificateurs des comptes et de deux suppléants: Le comité propose de réélire les réviseurs actuels, MM. *P. Corboz, Sion,* et *G. Lorenz, Thusis,* ainsi que les suppléants, MM. *J. Elser, St-Gall,* et *R. Lang, Olten.*

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes de l'UCS à l'Assemblée générale du 5 septembre 1931 à Berne.

Traduction.

Les soussignés ont vérifié selon leur mandat les comptes de l'UCS et de sa section des achats pour l'exercice 1930.

Le rapport complet de la Société Fiduciaire Suisse a facilité ce travail et les soussignés se sont bornés à pointer le livre de caisse et les pièces justificatives pour les mois de janvier à mars 1930.

En outre, nous avons pu nous convaincre de l'exactitude des reports de l'exercice précédent et de l'utilisation correcte des soldes. Nous avons également constaté la concordance avec les livres des extraits de comptes et bilans présentés à l'assemblée générale.

D'après le rapport de la Société Fiduciaire Suisse ainsi que d'après les pointages que nous avons effectués, nous constatons que la tenue des comptes est parfaite, et proposons d'en donner décharge au comité et au comptable en les remerciant pour leur travail soigneux.

Zurich, le 15 juillet 1931.

(sig.) *P. Corboz.*

(sig.) *G. Lorenz.*